

LOCALE

# Au fil des dossiers du conseil municipal

🕒 1 min



**D**ernièrement, le conseil municipal, après avoir approuvé le compte rendu de la séance du 25 mars, était invité à se prononcer sur le compte administratif 2023 et sur le budget 2024. Après avoir approuvé le compte de gestion de la trésorerie, les élus ont adopté le compte administratif 2023 qui se résume à un total de dépenses de fonctionnement de 221 308 € pour 407 978,10 € de recettes, soit un

excédent de fonctionnement de 186 670,10 €. En investissement, c'est un total de dépenses de 81 217,34 € pour 71 738,88 € de recettes, soit un déficit de 9 478,43 €.

Le conseil municipal a décidé de maintenir, pour 2024, les taux d'imposition votés en 2023, à savoir Foncier bâti 22,16 %, foncier non bâti 119,77 % et taxe d'habitation 16,75 %. Le budget unique 2024 est adopté à l'unanimité des présents. Il s'équilibre à 478 645,53 € en section de fonctionnement et à 265 478,43 € en section d'investissement. La durée hebdomadaire du poste de secrétaire de mairie est revue à la baisse à 18 heures en raison de son embauche dans une autre commune, la durée hebdomadaire ne pouvant excéder 40 heures. Le projet de création d'un arrêt bus chemin de la Foun reste à l'étude mais n'est pas programmé pour l'instant. Des composteurs collectifs ont été installés par le Covaldem 11 à l'aire de propreté de la rue de l'église, et des bio-seaux avec notices d'utilisation peuvent être retirés en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. L'organisation d'une réunion d'information sur le compostage va être demandée au Smictom.